BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

IV^{E} REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE (CDD)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°024 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Présenté au nom de la Commission du développement durable (CDD), par le député **Aboubacar KABRE,** rapporteur.

Décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le lundi 08 décembre de 15 heures 05 à 16 heures 15 minutes, la Commission du développement durable (CDD) s'est réunie en séance de travail, dans sa salle, sous la présidence du député Diédon Alain HIEN, Président de ladite commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant code général des collectivités territoriales.

Auparavant, la CDD, saisie pour avis, a désigné le député Aboubacar KABRE pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), saisie au fond. C'est ainsi que du 12 au 23 novembre 2025, il a pris part aux séances d'appropriation organisées à Koudougou à cet effet.

En prélude à l'audition du Gouvernement, la CDD a organisé, le lundi 24 novembre 2025, une séance d'appropriation du contenu dudit projet de loi. Cette séance a permis aux députés membres de la CDD de formuler des préoccupations qui ont été portées à la connaissance du Gouvernement par le député rapporteur, lors de l'audition à la CAGIDH.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CDD, consacrée à l'adoption du rapport, a porté sur les points suivants :

- compte rendu des travaux de la CAGIDH,
- appréciation et avis de la Commission.

I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA CAGIDH

Le rapporteur a présenté le compte rendu en trois points :

- audition du Gouvernement,
- débat général,
- examen du projet de loi article par article.

I.1. De l'audition du Gouvernement

L'audition du Gouvernement sur le projet de loi s'est déroulée le vendredi 28 novembre 2025 de 09 heures 06 minutes au samedi 29 novembre à 01 heure 20 minutes, le mardi 02 décembre de 09 heures 21 minutes à 12 heures 17 minutes et le vendredi 05 décembre de 09 heures 17 minutes à 20 heures 14 minutes sous la présidence des députés Linda Gwladys OUEDRAOGO/KANDOLO et Boubacar BALBONE, respectivement Présidente et Vice-président de la commission.

Le Gouvernement était représenté par monsieur Emile ZERBO, Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration territoriale et de la mobilité. Il était assisté de ses collaborateurs et d'un

représentant du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Lors de l'audition du Gouvernement, le Ministre a présenté l'exposé des motifs autour des points suivants :

- contexte et justification,
- processus d'élaboration du projet de loi,
- présentation du projet de loi.

Le contenu de ces différents points figure dans le rapport de la CAGIDH saisie au fond.

I.2. Du débat général

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations auxquelles des éléments de réponse ont été apportés. Ces préoccupations ont porté, entre autres, sur :

- les critères qui ont prévalu au choix des couches sociales devant désigner des conseillers municipaux et régionaux ;

- l'absence de critères démographiques dans le choix du nombre de conseillers ;

- l'étude du droit comparé par le Gouvernement dans l'examen d'autres collectivités territoriales qui ont fonctionné suivant un modèle hybride composé de conseillers élus et désignés ;

- l'opportunité de réserver la lutte contre la divagation des animaux et la lutte contre l'insalubrité, les pollutions et les nuisances diverses prévues à l'article 93 du projet de loi, à la compétence exclusive des communes de moyen et de plein exercice suivant le principe de subsidiarité, comme c'est le cas pour les arrondissements des communes à statut particulier ;

- les raisons pour lesquelles les contrats d'objectifs entre l'Etat et les collectivités territoriales, prévus à l'article 165 du projet de loi et fondés sur la vision du Gouvernement, relèvent de la tutelle censée régir leurs relations.

- la possibilité d'une remise en cause de l'autonomie des collectivités locales consacrée par la Constitution, par l'existence de tels contrats d'objectifs, concevables dans une relation hiérarchique ;

- le risque d'une lourdeur de la procédure engendrée par la double approbation, par le représentant de l'Etat habilité, à l'article 169, et par le ministre chargé des collectivités, à l'article 171 du projet de loi ;

- la mise en place d'un conseil de collectivité territoriale en cas de la non-représentation d'une composante ;

- le risque que certaines commissions permanentes ne soient pas complètement composées, au regard du nombre de conseillers des communes de moyen exercice et de la disposition de l'article 193 du projet de loi, ce qui compromettrait ainsi leur fonctionnement optimal ;

- la signification du « représentant nommé » mentionné à l'article 230 du projet de loi, qui est censé présider la délégation spéciale en cas de dissolution générale des conseils de collectivités territoriales ;

- l'interdiction pour l'auxiliaire de justice investi d'un mandat de maire ou de conseiller municipal d'accomplir un acte de sa profession contre la commune dont il est le maire ou conseiller (art. 251) et la possibilité pour lui d'accomplir un acte en faveur de la collectivité territoriale, comme par exemple, assurer sa défense devant les tribunaux ;

- le mécanisme prévu pour améliorer le recouvrement des ressources propres des collectivités territoriales ;

- l'impact de la classification des communes selon leurs ressources propres sur les capacités d'action et de développement des collectivités territoriales ;

- les dispositions envisagées pour accompagner les collectivités les plus fragiles dans la gestion administrative et financière.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte rendu des travaux de la CAGIDH fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission.

Il en ressort que la bonne gestion des collectivités territoriales demeure une préoccupation de gouvernance. Les différentes initiatives prises par le Burkina Faso, dans ce sens, sont une construction permanente qui nécessite un ajustement régulier pour tenir compte des enjeux nationaux du moment.

C’est dans cette dynamique qu’en septembre 2023, l’Assemblée législative de transition, a organisé des journées d’échanges avec les forces vives des régions sur les réformes politiques, administratives et institutionnelles de la Transition. Les populations ont exprimé des préoccupations majeures relatives à l’amélioration de la gouvernance des collectivités territoriales, la réforme des collectivités territoriales et la réforme du dispositif de financement de la décentralisation.

La Commission du développement durable note avec satisfaction que le présent projet de loi est en droite ligne avec les attentes des populations. Il apporte des réponses innovantes et audacieuses qui contribueront à la réaffirmation de l’autorité de l’Etat et impulseront une nouvelle dynamique aux collectivités territoriales.

Convaincue que l’adoption du présent projet de loi permettra de donner à l’Etat un levier solide pour promouvoir un développement socio-économique durable des collectivités territoriales, la CDD émet un avis favorable pour son adoption.

Toutefois, la commission recommande au Gouvernement la diligence dans la prise des textes d'application, une fois le projet de loi adopté.

Ouagadougou, le 08 décembre 2025

Le Président

Dr Diédon Alain HIEN

Le Rapporteur

Aboubacar KABRE

SEANCE D'APPROPRIATION DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2025

LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE	GROUPE CONSTITUE
1.	**HIEN Diédon Alain**	**Président**	**OSC**
2.	**KABRE Aboubacar**	**Vice-président**	**PDCE**
3.	**KABRE Kalifa**	**1er Secrétaire**	**FVR**
4.	YELKOUNY Ouendenmanègdè Hermann	Membre	PP
5	ZONGO Kiswendsida Evariste	Membre	OSC
6.	ZONGO Sayouba	Membre	PDCE

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE	JUSTIFICATION
1.	KONE Moussa	2e Secrétaire	En déplacement
2.	FOFANA Haoua	Membre	Pour raison personnelle
3.	OUEDRAOGO Kiiswindsida Aguératou	Membre	En mission CDD auprès de la COMFIB
4.	SAWADOGO Tegwendé Isidore	Membre	En mission CDD auprès de la COMFIB

LISTE DE PRESENCE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	BAMBARA Auguste Marie Romain	Conseiller
2.	KAMBIRE Bèbè Albert	Conseiller
3.	KONE/TARPIDIGA Diane Sylvie	Administrateur des services législatifs
4.	OUATTARA Bakari	Administrateur des services législatifs
5.	BARRO/OUEDRAOGO Habibou W.	Secrétaire de direction
6.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison

SUITE DE LA SEANCE D'APPROPRIATION DU MARDI 25 NOVEMBRE 2025

LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE	GROUPE CONSTITUE
1.	**HIEN Diédon Alain**	**Président**	**OSC**
3.	**KABRE Kalifa**	**1er Secrétaire**	**FVR**
4.	FOFANA Haoua	Membre	FDS
5.	YELKOUNY Ouendenmanègdè Hermann	Membre	PP

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE	JUSTIFICATION
1.	**KABRE Aboubacar**	**Vice-président**	**Raison de famille**
2.	**KONE Moussa**	**2e Secrétaire**	**Raison de famille**
3.	OUEDRAOGO Kiiswindsida Aguératou	Membre	En mission CDD auprès de la COMFIB
4.	SAWADOGO Tegwendé Isidore	Membre	En mission CDD auprès de la COMFIB
5.	ZONGO Kiswendsida Evariste	Membre	En mission
6.	ZONGO Sayouba	Membre	En mission

LISTE DE PRESENCE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	BAMBARA Auguste Marie Romain	Conseiller
2.	KAMBIRE Bèbè Albert	Conseiller
3.	KONE/TARPIDIGA Diane Sylvie	Administrateur des services législatifs
4.	OUATTARA Bakari	Administrateur des services législatifs
5.	BARRO/OUEDRAOGO Habibou W.	Secrétaire de direction
6.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison

SEANCE D'ADOPTION DU LUNDI 08 DECEMBRE 2025

LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE	GROUPE CONSTITUE
1.	**HIEN Diédon Alain**	**Président**	**OSC**
2.	**KABRE Aboubacar**	**Vice-président**	**PDCE**
3.	FOFANA Haoua	Membre	FDS
4.	YELKOUNY Ouendenmanègdè Hermann	Membre	PP
5.	ZONGO Kiswendsida Evariste	Membre	OSC
6.	ZONGO Sayouba	Membre	PDCE

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE	JUSTIFICATION
1.	**KABRE Kalifa**	**1er Secrétaire**	**Raison de famille**
2.	**KONE Moussa**	**2e Secrétaire**	**Raison de famille**
3.	OUEDRAOGO Kiiswindsida Aguératou	Membre	En mission CDD à la COMFIB
4.	SAWADOGO Tegwendé Isidore	Membre	En mission CDD à la COMFIB

LISTE DE PRESENCE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	BAMBARA Auguste Marie Romain	Conseiller
2.	KONE/TARPIDIGA Diane Sylvie	Administrateur des services législatifs
3.	OUATTARA Bakari	Administrateur des services législatifs
4.	BARRO/OUEDRAOGO Habibou W.	Secrétaire de direction
5.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison
6.	DA Lydie	Stagiaire

PERSONNEL ADMINISTRATIF ABSENT EXCUSE

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE	JUSTIFICATION
1.	KAMBIRE Bèbè Albert	Conseiller	En mission CDD à la COMFIB